

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 134 (2012)

Artikel: Conservation du patrimoine archéologique valaisan : les vestiges de la ville romaine de Forum Claudii Vallensium mis en valeur à Martigny (Valais, Suisse)
Autor: Wiblé, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE VALAISAN : les vestiges de la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium* mis en valeur à Martigny (Valais, Suisse)

François WIBLÉ

L'agglomération antique de Martigny, identifiée depuis le *xvi^e* s. au *vicus* gaulois d'*Octodurus* cité par César (*Bellum Gallicum* III, 1-6) et à la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium*, à la lumière de quelques trouvailles, a dû attendre le dernier quart du *xx^e* s. pour qu'on envisage la conservation *in situ* de vestiges remarquables, bien que d'importantes fouilles aient été menées sur son site entre 1883 et 1912, puis en 1938/39: elles ont révélé l'existence de l'*area publica* du forum, avec sa basilique et son temple adjacent, de quelques secteurs de quartiers d'habitation, d'un édifice énigmatique interprété comme un temple gallo-romain (au croisement de la *rue du Nymphée* et de la *rue Principale*)¹. Les structures découvertes alors furent réenfouies, non sans avoir parfois été arasées, voire dynamitées², pour faciliter les cultures. Des sondages furent également entrepris, dès la fin du *xix^e* s., en périphérie méridionale de l'agglomération sur le site de l'amphithéâtre, seul des monuments anciens dont les ruines ont de tout temps été visibles³; pratiqués à des emplacements inappropriés et pas assez profonds, ils ne permirent pas d'en préciser le plan.

Au début des années 1970, la création de la Fondation Pro Octoduro sous l'impulsion de Léonard-Pierre Closuit, dont un des buts premiers était la sauvegarde et la restauration de l'amphithéâtre, et la désignation d'*Octodurus / Forum Claudii Vallensium* comme une des quatre réalisations exemplaires dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine Architectural 1975 (avec la ville médiévale de Morat FR, les villages d'Ardez dans les Grisons et de Corippo dans le Tessin), donnèrent une impulsion nouvelle aux recherches archéologiques à Martigny et contribuèrent à faire connaître l'agglomération antique auprès d'un vaste public⁴. D'importants crédits ont ainsi été libérés, qui ont notamment permis l'acquisition par la Confédération du site de l'amphithéâtre, par voie d'expropriation en 1976, et de parcelles situées au centre de l'ancienne capitale du Valais, dans le secteur du forum, où la Municipalité voulait alors construire le Comptoir de Martigny (CERM).

Quelques fouilles de modeste envergure furent entreprises; en 1972, année de création de la Fondation, un périmètre de protection de l'agglomération gallo-romaine fut déterminé et une analyse sommaire du site de l'amphithéâtre fut menée sur la base d'une maigre documentation et de sondages magnétiques et électriques⁵. Le 1^{er} juin 1974, un bureau permanent de fouilles fut créé à Martigny, que j'ai l'honneur de diriger depuis cette date. Depuis lors, les fouilles de sauvetages se sont poursuivies, d'abord, pendant un quart de siècle, à un rythme très soutenu (plus de 60 chantiers ont fait l'objet d'une notice dans les chroniques archéologiques parues entre 1975 et 2011); *Forum Claudii Vallensium* est actuellement une des villes les mieux connues des Alpes occidentales (fig. 1). Dès 1987, le bureau a pris en charge supplémentaire les destinées de l'archéologie cantonale.

1. Sur la ville de *Forum Claudii Vallensium* en général, sur l'histoire des fouilles, etc., voir en dernier lieu l'ouvrage «Martigny-la-Romaine».

2. Journal des fouilles de Joseph Morand du 2 décembre 1896: «Le propriétaire du terrain où les fouilles sont faites, demande qu'avant que nous fassions entièrement recouvrir celles de 1895, le bétonnage 9 [*i. e.* le podium du temple adjacent au forum] qui se trouve presque à fleur de terre, soit démolit. Ce bétonnage ayant été relevé sur le plan et n'offrant qu'un intérêt archéologique secondaire, nous n'avons qu'à nous incliner devant ce désir – Un mineur fait sauter, à petites journées et aux frais du St Bernard, le bétonnage extraordinairement solide et résistant».

3. La plus ancienne représentation graphique actuellement connue de l'amphithéâtre est celle qui figure dans *Les illustres observations antiques* du Florentin Gabriel Syméon, publiées à Lyon en 1558. À l'époque, on pensait qu'il s'agissait des restes du camp de César, avec ses «doubles fossés et la masse de terre toute entière»!

4. Le périmètre de la ville romaine de Martigny a été classé, le 17 juin 1974, par le Département fédéral de l'Intérieur, comme site d'importance nationale.

5. Selon cette étude, le mur qui s'est révélé par la suite être le mur d'enceinte du monument, devait être celui de l'arène du quatrième état de l'édifice; par les dimensions de son arène, ce monument aurait été le deuxième plus grand amphithéâtre romain, après le Colisée! Mais .../...

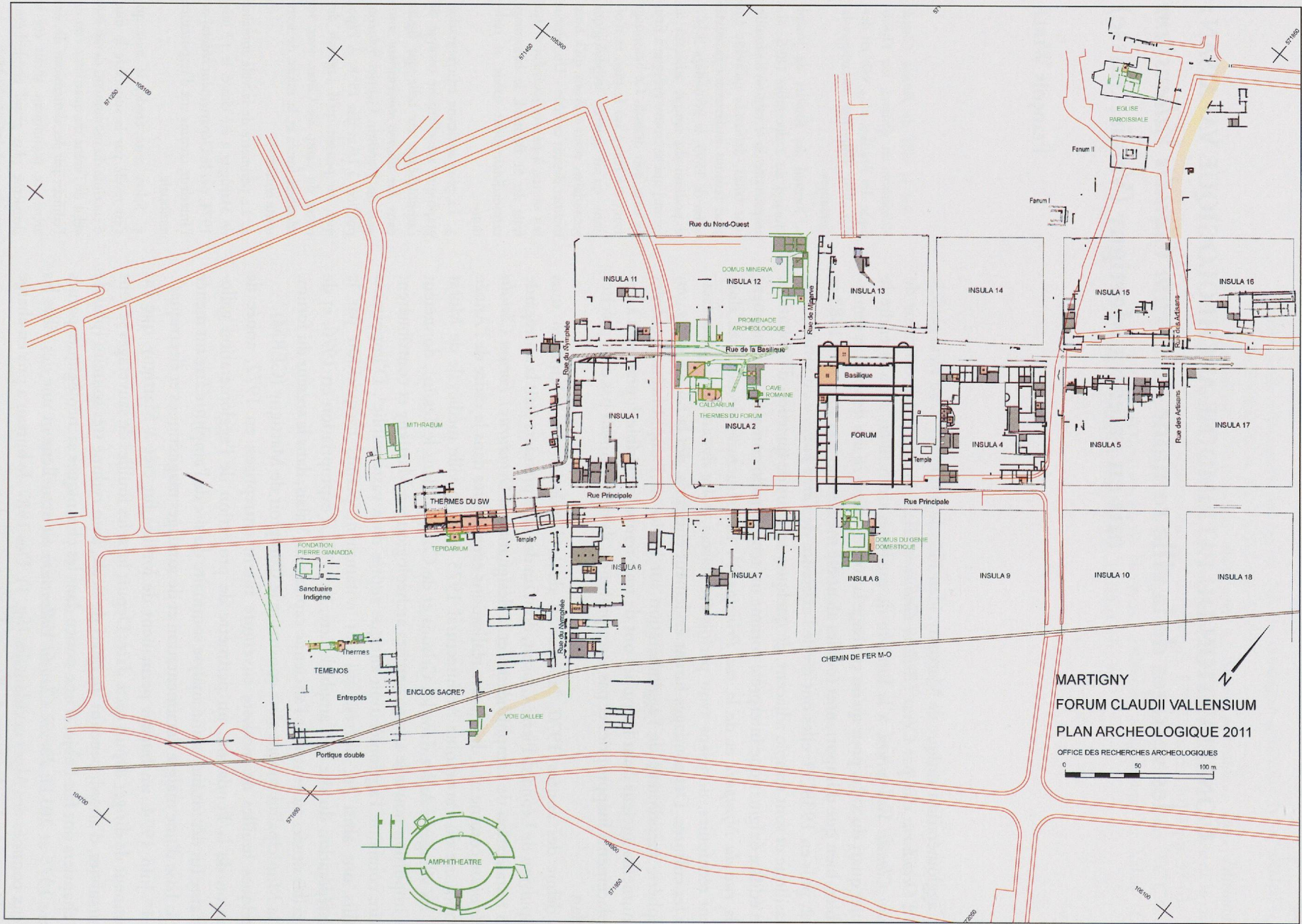


Fig. 1 — Martigny. Plan archéologique de la ville de *Forum Claudii Vallensium*, avec indication en vert des secteurs conservés et mis en valeur.
 (© Archéologie cantonale, Martigny, Claude-Eric Bettex).



Fig. 2 — Martigny. La Promenade archéologique, vue du sud-ouest. En bas à droite, l'angle ouest de l'*insula* 2 (*thermes du forum*), au pied du bâtiment de la patinoire; au centre, engazonnée, la *Rue de la Basilique*; à gauche, locaux privés de l'*insula* 12-13, le long du portique au sol de gravier gris. La *domus Minerva* se situe sous le jardin aménagé devant le grand immeuble (à gauche en haut). Au fond, à droite, le stade de football abrite les vestiges du forum (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

Dans le périmètre de protection, tout projet affectant le sous-sol doit être soumis à l'archéologie cantonale⁶ qui y mène avec diligence des sondages et, si ces derniers s'avèrent positifs, des fouilles archéologiques. Une fois ces dernières achevées et dans la mesure où il n'y a pas lieu d'envisager la conservation des vestiges exhumés, le service de l'État compétent en matière d'archéologie transmet à la Commune son préavis qui, dès lors, peut accorder le permis de construire définitif.

Les frais de l'intervention archéologique et, s'il y a lieu, ceux de consolidation et de mise en valeur des structures archéologique, sont pris en charge par l'État du Valais, qui, pour certains chantiers, reçoit une subvention de la Confédération⁷.

La Fondation Pro Octoduro ou la Commune de Martigny participent habituellement aux travaux de valorisation des sites, dont elles sont les principales bénéficiaires, à raison de 15 %. L'entretien «normal» des vestiges archéologiques mis en valeur incombe à la Commune, tandis que la Fondation participe régulièrement à la réalisation de la signalétique. Les travaux de maintenance plus importants (reprises périodiques des restaurations et consolidations, réparation ou refonte des installations de présentation audiovisuelle, etc.) font l'objet d'une clé de répartition définie de cas en cas.

AU CENTRE DE LA VILLE ANTIQUE

Promenade archéologique (parcelle n° 3124) (fig. 2)

Entre la patinoire et le temple protestant, la Municipalité de Martigny voulait édifier, en 1975, un nouveau local du feu. Des fouilles préventives (1975-1978) ont alors mis au jour des constructions privées (habitat, locaux commerciaux, etc.) des secteurs nord de l'*insula* 1, sud-est du quartier regroupant les *insulae* 11 et 12, nord-ouest de l'*insula* 2, ainsi que, dans la partie occidentale de cette dernière, un petit secteur des thermes publics que nous nommons actuellement *thermes du forum*⁸.

Devant l'intérêt de ces découvertes et du fait que le site jouxte celui du centre monumental de la ville romaine, la Municipalité a renoncé à son projet et vendu ce terrain à la Confédération en même temps que celui du forum, par acte du 29 mars 1976. Dans l'attente d'une «exploitation» archéologique des terrains, la Commune en conserve la jouissance⁹.

5. .../... cette erreur d'appréciation a été bénéfique: la surface totale des terrains jouxtant l'amphithéâtre acquis par la Confédération dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine architectural est de ce fait bien plus étendue que si on avait considéré alors ce mur comme celui de son enceinte.

6. Le propriétaire ou le promoteur doit s'engager sur la réalité du projet: les recherches archéologiques ne sont pas entreprises pour simplement libérer un terrain de l'hypothèque archéologique.

7. Dans les années 1970 et 1980, presque tous les chantiers martignevains furent subventionnés. Depuis quelques années, du fait que l'enveloppe budgétaire de la Confédération pour les Monuments historiques et l'Archéologie, a fondu comme neige au soleil, seuls quelques chantiers archéologiques valaisans, parmi les plus importants, sont subventionnés par l'instance fédérale.

8. L'*insula* 2 est adjacente au complexe du forum qui occupe l'*insula* 3.

9. Dans l'acte de vente du 29 mars 1976, il est stipulé, au point 111.5: «La Commune de Martigny conservera, à titre précaire, la jouissance des surfaces vendues (installations comprises) tant qu'elles n'ont pas été explorées et exploitées du point de vue archéologique et, en contrepartie, elle en assumera l'entretien convenablement. Elle pourra les utiliser à ses risques et périls pour des buts sportifs ou à d'autres fins d'intérêt public, dans la mesure toutefois où cette utilisation n'affectera pas les vestiges à sauvegarder».

Les murs antiques ont été «purgés» de la terre qui s'était infiltrée entre les pierres, consolidés, rejointoyés et recouverts d'env. deux assises maçonnées, légèrement bombées pour éviter les infiltrations d'eau. Ainsi, ces maçonneries, non gorgées d'eau, ne sont pas soumises à l'action destructrice du gel et du dégel, très prononcée en milieu alpin. Des plaquettes d'éternit ou des fragments de terre cuite délimitent la partie originale des réfections¹⁰. Dans un premier temps, des latrines publiques attenantes aux thermes ainsi qu'un secteur du grand hypocauste qui occupe l'angle ouest de l'*insula* 2, ont été protégés par des édicules vitrés permettant de préserver des structures délicates sans trop les altérer. Dans un second temps, suite à de nombreux actes de vandalisme¹¹, ces abris ont dû être enlevés et les vestiges restaurés, consolidés et complétés¹², ce qui a enlevé beaucoup de leur substance antique, de leur «authenticité», mais a permis de les conserver à l'air libre.

Pour rendre les ruines plus compréhensibles et agréables à l'œil, les sols ont été traités de différentes manières:

- Gravier rouge-orange «de Vérone», évoquant la couleur du mortier au tuileau pour les espaces dotés à l'époque romaine d'un sol en mortier au tuileau, d'une installation d'hypocauste, etc.;
- Gravier «de Collonges», de couleur violacée, pour les espaces anciennement couverts et dotés d'un sol en mortier;
- Gravier gris pour les espaces couverts dont le sol n'était pas en dur (en terre battue, par exemple);
- Les espaces non couverts et les talus en limite de propriété ont été arborisés et engazonnés.

Un premier secteur de la Promenade archéologique a été ouvert au public le 8 octobre 1977. Aux structures initialement présentées (portique, magasins, boutiques, habitat privé, hypocauste, salle de chauffe, latrines et égout attendant aux *thermes du forum*) sont venus s'ajouter, sous les angles ouest et nord de la patinoire, le *caldarium* des thermes (en 1985) et une cave privée (en 1991), particulièrement bien conservés, qui avaient été mis au jour en 1981 au cours de travaux de transformation et de couverture de ce centre sportif.

Au contraire des biens archéologiques mobiliers qui, n'appartenant à personne, deviennent la propriété du canton sur le territoire duquel ils ont été trouvés (article 724 du Code civil suisse), les vestiges antiques immobiliers «restent, quelle que soit leur importance scientifique, esthétique ou architecturale, soumis au régime ordinaire de la propriété foncière¹³».

Ainsi, la cave romaine et le *caldarium* demeurent la propriété de la Commune de Martigny. Cette dernière a la jouissance «superficielle» et la charge d'entretien des terrains de la Promenade archéologique et de l'ancien stade de football contigu (terrain du forum), qui appartiennent à la Confédération.

Caldarium (parcelle n° 382) (fig. 3)

Le *caldarium* (dont le bassin rectangulaire a encore conservé sa tubulature originale, ce qui est rare au nord des Alpes) n'a fait l'objet que de consolidations ponctuelles et de recollages n'altérant pas son authenticité. Dans un souci, certes louable, de sauvegarde du maximum de substance antique, les vestiges présentés à l'intérieur de ce «caveau» n'ont pas été coupés, isolés, de leurs prolongements encore enfouis dans les terrains adjacents, ce qui, nous le savons maintenant, est une erreur. En effet, par capillarité latérale¹⁴, et bien que les sols environnants soient recouverts de matériaux «impermeables» (asphalte ou dalle en béton), les maçonneries non interrompues se gorgent d'eau, ce qui a pour effet de les désagréger progressivement. En cas de gel, ce processus est encore renforcé. Les maçonneries «sèches», qui ne sont pas en contact avec l'extérieur, se maintiennent parfaitement, même si elles

10. Ce procédé a été appliqué pour tous les murs antiques conservés et mis en valeur à l'air libre à Martigny.

11. Régulièrement, les vitres de ces abris étaient cassées par des jets de pierres ou les plombs de carabines à air comprimé! Ainsi, une des premières questions qui se posent aux archéologues et aux autres responsables de la mise en valeur des sites, n'est pas «comment les présenter de manière la plus explicite et la plus attrayante», mais «comment faire pour qu'ils ne soient pas rapidement vandalisés».

12. Le dallage des latrines, dont n'étaient conservées que les empreintes orthogonales, dans le mortier au tuileau, des plaques de pierres, a ainsi été reconstruit avec des dalles irrégulières provenant d'une cour intérieure mises au jour en 1986/87 dans le secteur sud-ouest de l'*insula* 13.

13. Cf. Nathalie Tissot, «A qui appartiennent les trouvailles archéologiques? Exposé de droit positif suisse», *Helvetia archeologica* 26, 1995-101/102, pp. 72-73.

14. À Martigny, la partie inférieure des fondations des murs d'époque romaine est presque toujours implantée dans le terrain alluvionnaire naturel, ce qui empêche toute remontée d'eau. Au reste, lors de nos fouilles, nous n'avons jamais eu de véritable problème d'inondation après de fortes pluies, d'apparition de la nappe phréatique (qui se situe à quelque 25 m de profondeur): les alluvions naturelles drainent parfaitement le terrain.



Fig. 3 — Martigny. *Insula 2*. Le *caldarium* des *thermes du forum* sous l'angle ouest de la patinoire, vu du sud. Au premier plan, le bassin rectangulaire chauffé par hypocauste (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



Fig. 4 — Martigny. *Insula 2*. La cave romaine sous l'angle nord de la patinoire, vue du sud. Au pied de l'escalier, l'entrée flanquée de deux soupiraux (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

sont exposées au gel. Le vitrage qui, dans un premier temps, isolait le *caldarium* du reste de la Promenade archéologique, objet également d'actes de vandalisme, a été remplacé par un grillage, ce qui a amélioré l'aération des structures, mais les rend plus sensibles au gel.

Cave romaine (parcelle n° 382) (fig. 4)

Sous l'angle nord de la patinoire, cette cave est le seul local de *Forum Claudii Vallensium* dont on connaît les trois dimensions. Elle a été construite vers le milieu du 1^{er} s. de notre ère et a été débarrassée de tout ce qu'elle pouvait contenir, puis remblayée, au plus tard à la fin de ce siècle. Aucun indice de son utilisation n'y a été retrouvé. Rien ne s'oppose donc à que l'on la considère, sous toute réserve, comme le plus vieux «carnotzet» (local de dégustation des vins) du Valais. Des apéritifs y sont donc occasionnellement organisés, lors de visites commentées du site antique. Dans la maçonnerie de ses murs, on a dégagé les empreintes de nombreux éléments en bois (chambranle, sablières hautes et poutres de son plafond, encadrement du trappon) qui en ont permis la restitution. Sa maçonnerie, caractéristique du troisième quart du 1^{er} s. apr. J.-C.¹⁵, était parfaitement bien conservée: elle n'a subi aucune intervention moderne, aucun ajout de mortier¹⁶. Lors de son abandon, les ouvertures de la cave avaient été très soigneusement obturées par de la maçonnerie, après enlèvement de l'encadrement de sa porte.

Comme pour le *caldarium* des *thermes du forum*, ses murs n'ont pas été isolés du terrain adjacent. Bien protégé, ce local n'est pas exposé au gel; néanmoins, un dés-humidificateur fonctionne en permanence, car, on a remarqué un apport d'humidité considérable non seulement par capillarité latérale, mais surtout au travers des dalles en béton, apparemment fissurées, de la patinoire.

Domus Minerva (parcelle n° 3454) (fig. 5)

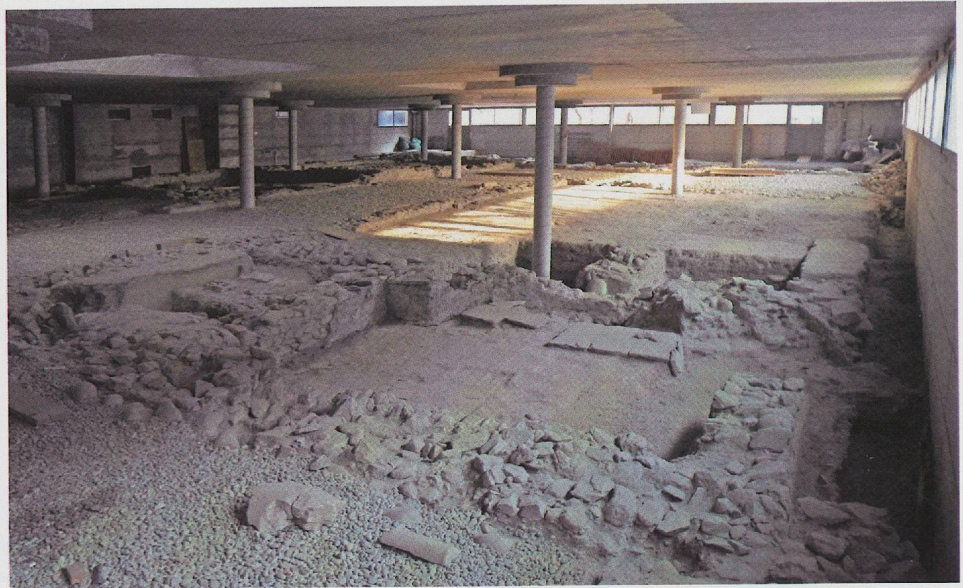
De l'autre côté de la *Rue de la Basilique*, dans le secteur nord de l'*insula 12*, les vestiges, découverts en 1987, de la vaste maison d'un notable de l'époque romaine, la *domus Minerva*, ont été conservés en lieu et place du garage souterrain projeté, sous les jardins «suspendus» de l'immeuble *Villa Minerva*, édifié par Léonard Gianadda qui s'est beaucoup investi pour la sauvegarde de cet objet¹⁷. Selon les termes de la

15. L'emploi, en parement et dans l'âme des murs, de galets ou boulets de rivières, souvent cassés, très soigneusement appareillés, en est la caractéristique. Dès le II^e siècle, les parements des murs sont montés presque exclusivement avec des moellons irréguliers de schiste.

16. Les murs latéraux bordant son escalier d'accès étaient parfaitement conservés au moment de leur découverte. Ils ont dû être restaurés suite à des actes incompréhensibles de vandalisme. Des habitants des immeubles voisins nous ont confirmé que des déprédations étaient souvent perpétrées pendant des matches de hockey dans la patinoire.

17. La Confédération (35%), le Canton (32,5%) et de la Commune de Martigny (32,5%) ont pris en charge la construction du vaste abri protecteur d'env. 1'250 m au-dessus des vestiges de cette *domus* et du secteur à destination apparemment artisanale attenant du côté sud-est. M. Gianadda, moyennant cession par la Confédération d'une partie de la densité (indice d'utilisation du sol) de la Promenade archéologique voisine, a renoncé au garage souterrain prévu à cet emplacement, a modifié ses plans et décalé l'immeuble «*Villa Minerva*» du côté nord-est, pour éviter qu'il n'empiète sur la façade nord-est de la *domus*.

Fig. 5 — Martigny. *Insula* 12.
La *domus Minerva* sous les «jardins suspendus» de la Résidence Minerva, vue de l'ouest. Au premier plan, le bassin d'agrément du péristyle (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



Convention générale du 25 juillet 1988, signée par la Confédération, la Commune de Martigny et Léonard Gianadda¹⁸, la Confédération suisse jouit d'un droit de superficie de 1'824 m² sur l'ensemble de la parcelle (hors emprise de l'immeuble); à ce titre, elle assume la responsabilité civile de l'ouvrage. Les travaux d'entretien de la dalle de couverture lui incombent, tandis que ceux liés à l'entretien des ruines et à leur accès sont du ressort de la Commune.

Ce site n'a pas encore révélé tous ses secrets, car, après le dégagement de l'état dernier des constructions, nous n'avons procédé, en 1988, qu'aux excavations archéologiques nécessaires à la confection de la dalle protectrice et, jusqu'en 2002, à quelques travaux complémentaires. Depuis cette date, la *domus Minerva* est accessible au public et des recherches archéologiques complémentaires y sont ponctuellement organisées (la dernière a été confiée à l'Université de Perugia Italie, sous la direction du professeur Gian Luca Grassigli, qui, avec ses étudiants, y a mené trois campagnes de fouilles, en 2005, 2006 et 2007). Actuellement, une collaboration est mise sur pied avec Lorenz Baumer, professeur d'archéologie à l'Université de Genève; dès l'automne 2012, il y poursuivra des recherches avec ses étudiants, éventuellement en collaboration avec l'Université de Perugia, car les conditions sont idéales pour y mener un chantier-école¹⁹.

Forts des expériences faites dans le cadre de la présentation du *caldarium* des *thermes du forum* sous la patinoire et des vestiges dégagés dans les jardins de la Fondation Pierre Gianadda, nous avons interrompu par un mur en béton toutes les maçonneries qui se prolongeaient sous les parcelles voisines. N'étant pas gorgées d'eau, elles se conservent parfaitement à l'intérieur de l'abri, bien qu'exposées parfois au gel, car l'espace n'est pas complètement fermé, de manière à assurer une bonne ventilation. Dans l'attente de la poursuite et de l'achèvement des fouilles, l'aménagement du site est très sommaire: le public peut y pénétrer par une sorte de passage aménagé dans des locaux contigus à la *domus* proprement dite pour gagner les trois branches dégagées du portique entourant le jardin (péristyle). Le sol de ces espaces a été recouvert de gravier gris sur lequel les visiteurs déambulent; de là, ils peuvent apprécier des structures intéressantes auxquelles ils n'ont pas accès, car elles n'ont fait l'objet d'aucune consolidation, d'aucune restauration, et sont de ce fait très fragiles: bassin du péristyle et canal d'évacuation de ses eaux, sol en simple mortier du *triclinium*, foyer de la cuisine, fours de verriers d'une époque antérieure au dernier état, etc.

18. Cette convention est accompagnée d'un contrat de servitude signé par les mêmes parties.

19. Du fait que le site est couvert et accessible en tout temps, les travaux d'ouverture et de fermeture du chantier archéologique, souvent longs, sont réduits au strict minimum. Les recherches n'y sont d'autre part pas soumises aux aléas des conditions météorologiques.

Domus du Génie domestique (parcelle n° 10'637 et 10'642) (fig. 6)

En face de l'*area publica* du forum, de l'autre côté de la *Rue Principale* (dont le tracé correspond grosso modo à l'actuelle rue du Forum, légèrement oblique par rapport à la voie antique), une première intervention archéologique menée à l'occasion d'une transformation du Motel des Sports en 1982-1983 a montré, contrairement à notre attente, que l'*insula* 8 n'avait pas été occupée par l'*area sacra* du forum, mais par des *domus*. En 1990, lors des fouilles occasionnées par un agrandissement du Motel (parcelle n° 10'642), on mit au jour un premier secteur d'une demeure à péristyle qui s'étendait en majeure partie sous le terrain voisin, propriété de la Commune de Martigny (parcelle n° 10'637), qui le mit à disposition des archéologues. En contrepartie, une servitude de droit de superficie sur la parcelle n° 3'124, propriété de la Confédération (terrain du forum), a été constituée en faveur de la parcelle n° 382 de la Commune de Martigny (terrain de la patinoire) pour permettre l'agrandissement des bâtiments de service de cette dernière (bande d'env. 45 x 2,5 m, le long de la limite nord-est de la parcelle n° 382)²⁰.

La *Domus du Génie domestique* présente tout d'abord, le long d'un portique bordant la *rue Principale* (dont quelques dalles sont encore conservées *in situ*), une aile comprenant l'accès à l'intérieur de la maison et de petits thermes privés avec un grand local de chauffe et de service, puis une cour à péristyle sur laquelle s'ouvre une seconde aile abritant un *triclinium*, une cuisine, des latrines et une autre salle. Au-delà se trouvait un terrain non construit (verger, potager...). La *domus* fut dégagée presque entièrement entre 1990 et 1996 et ses vestiges consolidés, restaurés et exposés selon le principe adopté à la Promenade archéologique. Son intérêt réside dans le fait qu'elle comprend toutes les parties constitutives d'une maison d'un notable martigneraïn qui se devait de vivre «à la romaine», à l'exception de son secteur nord, composé apparemment d'un magasin ou d'un atelier et de son arrière-boutique, détachés de la propriété initiale, qui n'a pas pu être exploré.

Aux termes d'une convention signée le 4 août 1997 par la Commune, l'État du Valais et le propriétaire du Motel des Sports, la parcelle n° 10'642 est grevée d'une servitude pour la conservation des ruines sur une surface d'env. 300 m². En contrepartie la Commune et l'État du Valais grèvent, sur la parcelle n° 3124 (forum), une surface équivalente pour permettre le parcage de véhicules, tout en réservant la possibilité d'une exploitation archéologique de ce terrain.

Forum (parcelle n° 3124) (fig. 7 et 8)

Il est prévu, à long terme, d'étendre la Promenade archéologique à tous les terrains achetés par la Confédération au centre de la ville antique (ancien stade de football recouvrant le forum²¹, l'*insula* 4 et la partie nord-est de l'*insula* 2) et à la *domus du Génie domestique* (de l'autre côté de la rue du Forum). Les modalités de cette mise en valeur ne sont pas définies, notamment en ce qui concerne le forum et sa basilique, dont nous savons le bon et impressionnant état de conservation grâce aux fouilles de la fin du XIX^e s. (fig. 7) et à quelques sondages ouverts en 1997. Nous ne pensons pas, en effet, qu'un traitement à l'air libre, analogue à celui du premier secteur de la Promenade archéologique et de la *Domus du Génie domestique*, soit approprié, car, à moyen terme, les maçonneries originales sont complètement dénaturées par les interventions de protection et de rejointoiement. De plus, il serait aussi particulièrement difficile de rendre compte des deux états successifs du complexe,



Fig. 6 — Martigny. *Insula* 8. La *Domus* du Génie domestique vue du sud-est. Au fond, le château de la Bâtiaz (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

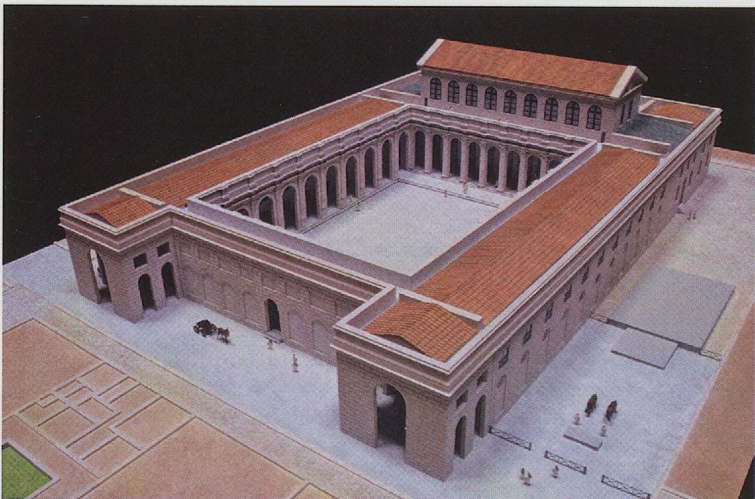
20. Cette servitude a été enregistrée au registre foncier le 7 mars 2007.

21. Pour le statut provisoire de ce terrain, voir note 9.



◀ Fig. 7 — Martigny, forum, fouilles 1896. Dégagement de boutiques de l'aile nord-est. On distingue bien les deux principales étapes de construction (© Archives fédérales des Monuments historiques, Berne).

▼ Fig. 8 — Martigny, forum. Maquette. Étude et conception: Pierre André; réalisation: Ducaroy et Granges, Lyon (© Archéologie cantonale, Martigny, photo Jacqueline Bertelle).



dont les niveaux de sol, pour ce qui concerne la basilique en tout cas, présentent une différence d'altitude de l'ordre de 1,50 m. Du fait que l'on connaît l'implantation et les grandes lignes de cet édifice (fig. 8), il serait préférable d'en assurer la conservation par la construction d'un bâtiment protecteur (qui pourrait également avoir une autre fonction) avant son (re)dégagement.

Thermes du forum

(terrain de la patinoire, parcelle n° 382)

Aux vestiges mentionnés ci-dessus pourrait également être adjointe une bonne partie des *thermes du forum*, en plus du *caldarium* et d'autres annexes déjà intégrées à la

22. Ce droit est inscrit dans un pacte d'emption conclu dans le cadre de la vente des terrains du forum du 29 mars 1976 (acte de vente et constitution de servitudes enregistrés au registre foncier le 4 mai 1976) et a été réaffirmé à l'occasion de la constitution d'une servitude de contiguïté réciproque en limite nord-ouest de la parcelle n° 382 (dans le cadre de la réalisation de la couverture de la patinoire) du 26 avril 1982, enregistré le 30 avril 1982.

23. Du fait que cette nouvelle rue devait passer sur une partie du terrain acquis par la Confédération en vue de la sauvegarde des vestiges archéologiques du centre de la ville romaine, la Commission scientifique des fouilles de Martigny s'est souvent penchée sur ce projet de nouvelle rue depuis 1979: c'est sur la base de son préavis que la Confédération a finalement accepté son tracé, le 20 juillet 2006.

Promenade archéologique. En cas de désaffectation de la patinoire municipale (correspondant à la moitié sud-ouest de l'*insula 2*), en effet, cette parcelle est grevée d'un droit d'emption en faveur de la Confédération²². Nous savons que ce complexe est relativement bien conservé: lors des fouilles menées sous les angles ouest et nord de ce centre sportif, en 1981, nous avons constaté que sa dalle en béton inférieure reposait directement sur les structures antiques, dont les épais murs constituent des points forts. C'est apparemment une des raisons des fissures de la dalle qui ont nécessité sa réfection à plusieurs reprises.

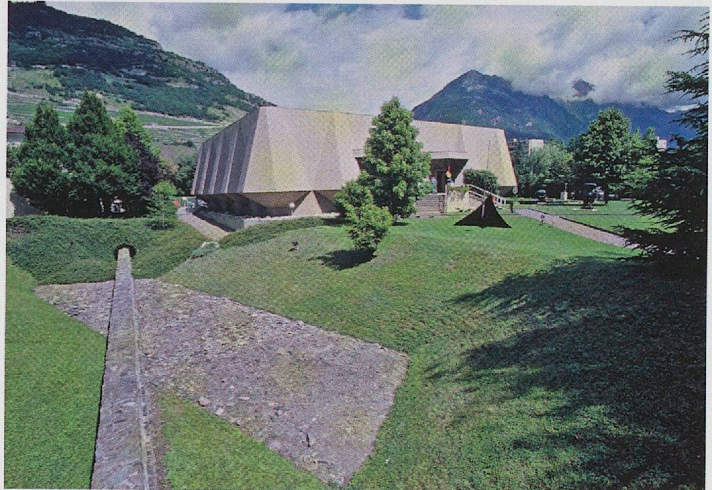
Trame viaire

Enfin, notons que, dans la perspective, lointaine, d'une mise en valeur du centre de la ville gallo-romaine, les archéologues ont obtenu²³, à l'occasion du récent prolongement (2011) de la rue des Morasses à travers l'*insula 13* en direction de l'actuelle rue d'Octodure (qui correspond grosso modo à la voie qui bordait au nord-est les *insulae 14, 4 et 9*), que le nouveau tronçon emprunte, au nord-ouest de l'*insula 4*, le tracé de la *rue de la Basilique*. La trame urbaine ancienne pourra ainsi être mieux explicitée et l'intégration des ruines à mettre en valeur de part et d'autre de la voie en sera facilitée. Une première étape pourrait être la mise en évidence de la *Rue de la Basilique* depuis la rue d'Oche, à l'extrémité sud-ouest de la Promenade archéologique, jusqu'au nouveau tronçon de la rue des Morasses.



◀ Fig. 9 — Martigny, Téménos, *area sacra*. Le temple indigène vu de l'ouest, tel qu'il se présentait peu après l'inauguration de la Fondation Pierre Gianadda (1982) (© Archives de la Fondation Pierre Gianadda, Martigny).

▼ Fig. 10 — Martigny, Téménos, *area sacra*. Le mur d'enceinte sud-ouest du téménos coupant une structure en pierres sèches plus ancienne. À l'arrière plan, la Fondation Pierre Gianadda, du sud-est (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



DANS LE SECTEUR MÉRIDIONAL DE LA VILLE ANTIQUE

Le temple indigène au centre de la Fondation Pierre Gianadda et les vestiges du téménos/relais routier (parcelle n° 10'612) (fig. 9, 10 et 11)

Suite à la découverte, en mai 1976, d'un temple indigène remontant au milieu du 1^{er} s. av. notre ère, d'entente et avec le soutien de l'État du Valais et de la Commune de Martigny, Léonard Gianadda a décidé, en souvenir de son frère Pierre, décédé tragiquement, d'ériger sur ce terrain, en lieu et place de l'immeuble de seize niveaux projeté, une construction abritant ce sanctuaire, un musée archéologique et d'autres locaux d'exposition. Ainsi est née la Fondation Pierre Gianadda, très généreusement financée par l'auteur de cette initiative, dont le rayonnement culturel dépasse largement nos frontières, inaugurée le 19 novembre 1978.

Objets premiers de la Fondation, les ruines du temple (*cella* en maçonnerie sur un soubassement en pierres sèches) et d'un petit édicule adventice ont été visibles pendant quelques années au centre de l'édifice (fig. 9). Le développement des manifestations qui y sont organisées a conduit à l'utilisation de cet espace central pour des expositions et des concerts, de sorte qu'actuellement ne sont visibles que les murs maçonnés, fortement consolidés, de la *cella* du temple²⁴.

À l'époque romaine, le temple a été compris dans un vaste téménos d'env. 85 sur plus de 136 m, dont la partie méridionale peut être considérée comme une station routière du *cursus publicus*. Des vestiges appartenant tous à ce grand enclos sacré ont été mis au jour, consolidés et restaurés entre 1982 et 1985 dans les jardins de la Fondation; ils constituent un maillon très intéressant de la visite du site de la ville antique:

– Le mur d'enceinte sud-ouest du téménos, qui avait oblitéré un podium en pierres sèches d'époque gauloise, a été dégagé et consolidé sur quelque 65 m; ses deux extrémités visibles, semblent pénétrer dans une sorte de tunnel, indiquant que ce mur se prolongeait de part et d'autre (fig. 10).

24. Les autres structures n'ont pas disparu: elles ont été recouvertes de sable sur lequel repose un plateau. Elles pourraient donc être redégagées. On peut noter que dans l'Acte de fondation de cette institution, du 24 février 1977, le premier but énoncé est le suivant: «Assurer la conservation et la mise en valeur des vestiges du temple gallo-romain découvert en 1976 à Martigny».



Fig. 11 — Martigny. Téménos. Le bassin du *frigidarium* des thermes de la station routière, sous une dalle protectrice, vu de l'ouest (photo Heinz Preisig, Sion).

– Près de la buvette, on a mis en évidence et restauré les murs d'une salle de réception à moitié chauffée par hypocauste.

– Non loin de là, en limite de propriété, des structures fragiles, appartenant à un complexe de caractère thermal – *praefurnium* et bassin du *caldarium*, bassin du *frigidarium* et installation hydraulique annexe (douche?) – ont été protégés par des abris (fig. 11). Malheureusement, comme dans le cas du *caldarium* des *thermes du forum*, les maçonneries qui se prolongent à l'extérieur des abris n'ont pas été coupées, de sorte que ces installations souffrent beaucoup des apports d'humidité par capillarité latérale et qu'à ce jour aucune solution satisfaisante n'a été apportée pour remédier à ce grave problème; le coût d'une telle opération sera très élevé et il faudra intervenir dans la propriété voisine...

Les vestiges découverts en 1985/1986 sous le bassin attendant à la Fondation, en 1995 lors de l'aménagement d'un ascenseur contre l'ancien arsenal et en 1997 sous le Pavillon Szafran, appartenant également à l'enclos sacré, n'ont, quant à eux, pas pu être mis en valeur.

Le mithraeum (parcelle n° 10'579 et 14'547) (fig. 12)

À 100 m au nord de la Fondation, à l'occasion du creusement pour implanter une cage d'ascenseur à un niveau inférieur à celui du reste de l'immeuble «Résidence la Romaine», un *mithraeum* a été mis au jour en 1993. Grâce à l'enthousiasme de Léonard Gianadda, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de la réalisation, il a été possible non seulement de le dégager dans son intégralité, bien au-delà des limites de l'immeuble, mais également, avec l'aide de la Confédération, du Canton du Valais et de la Commune de Martigny, de le conserver *in situ*, en lieu et place des caves et d'une partie du garage souterrain projetés. Il a été ouvert au public le 26 juin 1995. Par acte du 27 décembre 1994, la Commune de Martigny a été confirmée dans ses droits de propriétaire du *mithraeum* sis dans le sous-sol de l'immeuble²⁵.

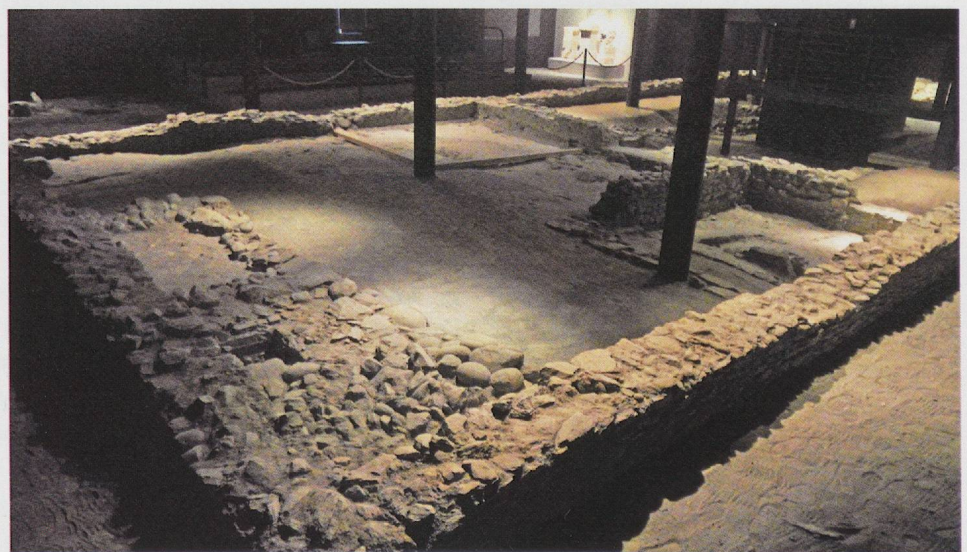


Fig. 12 — Martigny. L'angle est du *mithraeum* dans le sous-sol de l'immeuble «Résidence du forum» (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

25. La Commune est propriétaire de la PPE (propriété par étage) n° 15'035, constituée sur la parcelle n° 10'579, correspondant au n° 114 de la description d'étage et au 55% du bâtiment. Une servitude personnelle en faveur de la Confédération suisse a été inscrite au Bureau du registre foncier de Martigny le 8 août 1996; il y est précisé que toute modification à cet objet doit faire l'objet d'une autorisation de l'ayant droit.

Le bâtiment antique pouvant être montré dans son intégralité, il n'a donc pas été nécessaire de couper des structures maçonnées qui auraient pu créer un pont d'humidité. Comme l'immeuble contigu était déjà en construction lors de sa découverte, il n'a pas été possible d'éviter l'érection, au centre du sanctuaire, de la cage d'ascenseur, élément «raidisseur» de l'édifice moderne; six piliers de section circulaire ont également dû être implantés à l'intérieur du *mithraeum*. Toutes les structures modernes en béton ont été peintes en bleu nuit. Du côté de la rue du Pré-Borvey, se trouvent l'accès au site et deux vitrines signalant la présence de vestiges archéologiques. Les trois autels mis au jour dans le saint des saints du sanctuaire ne pouvant pas être replacés dans leur position première ont été déplacés et posés sur un podium en béton aux dimensions de l'original, à proximité d'une vitrine. En soirée, le sanctuaire et les autels sont illuminés et attirent l'œil des passants.

Directement accessibles depuis l'entrée, des gradins en béton sur lesquels les visiteurs peuvent s'asseoir dominent le monument. La présentation audiovisuelle commence par un obscurcissement total du lieu. Les *mithraea* n'étaient en effet éclairés que par la lueur de lampes à huile et de torches. Cette ambiance mystérieuse est évoquée par un éclairage de faible intensité des ruines qui se détachent du fond sombre des structures modernes ainsi estompées, cage d'ascenseur comprise. En fonction du commentaire enregistré (en français, en allemand ou en italien), les différents éléments constitutifs du monument sont éclairés à tour de rôle. La compréhension du site en est grandement facilitée. Le *mithraeum* est, avec l'amphithéâtre (dont l'accès est libre), le monument le plus visité de la ville romaine.

Thermes du sud-ouest: le bassin du tepidarium

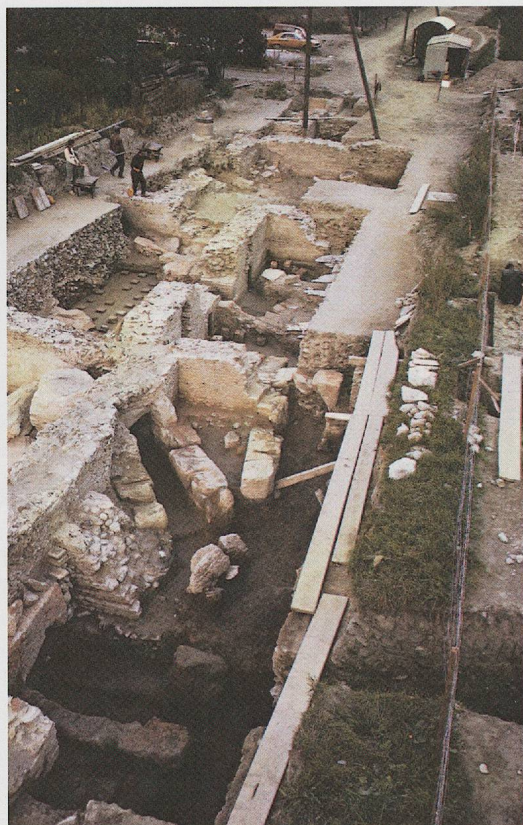
(parcelle n° 10'620; propriété communale) (fig. 13 et 14)

Paradoxalement, c'est une découverte effectuée il y a un peu moins de quarante ans qui a été l'objet de la dernière en date des mises en valeur de vestiges archéologiques à Martigny.

En 1974, avant le terrassement de l'actuelle rue du Forum, non loin de la Fondation Pierre Gianadda (qui n'existait pas encore), un établissement de thermes publics (que nous nommons actuellement *thermes du sud-ouest*) a pu être fouillé sur une surface d'environ 600 m², alors que son corps principal devait en occuper au moins 1'850, sans compter plusieurs annexes (fig. 13). Parmi les parties dégagées alors, on relève notamment un vaste local de chauffe, avec ses foyers (*praefurnia*) en molasse qui alimentaient en air chaud le sous-sol de plusieurs espaces: un *caldarium* et plusieurs salles chauffées dont un *tepidarium* avec un bassin annexe. Repéré alors dans un sondage pratiqué hors emprise de la nouvelle rue, ce bassin, construit en saillie de la façade sud-est de l'édifice public, conserve encore son infrastructure (hypocauste) et une partie de ses *tubuli* verticaux qui garnissaient ses deux petits côtés (on note également, le long de trois de ses parois, la présence d'une rangée de *tubuli* horizontaux à env. 80 cm au-dessus de son fond). Le sol et les parois du bassin étaient plaqués de dalles de calcaire ou de marbre, qui ont presque toutes été récupérées. Une fois la documentation établie, le sondage avait été rebouché.

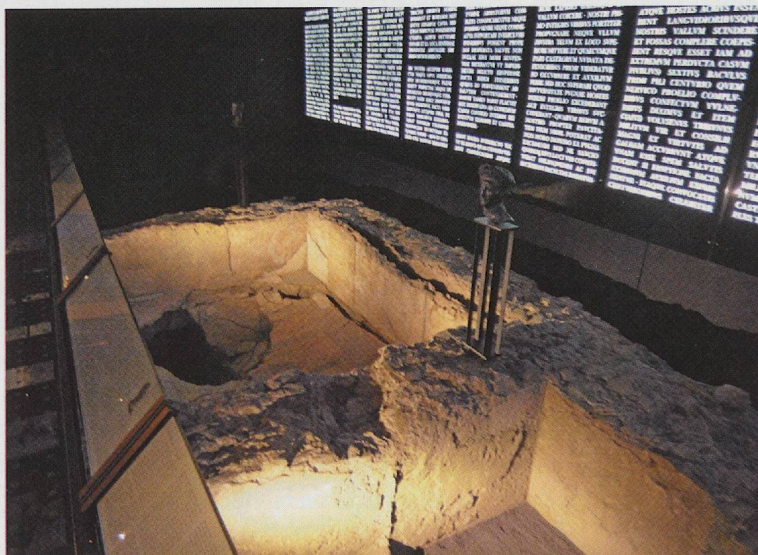
Après avoir été envisagée, une valorisation de ce secteur des thermes n'avait pas pu être réalisée. Ceux-ci passèrent l'hiver 1974/75 sous une tente qui les a mal protégés du gel; au printemps suivant, on procéda à leur remblayage.

Au début des années 1980, lors de la création du parking de la Fondation, nous avons fait valoir tout l'intérêt qu'il y aurait à réserver l'emplacement du bassin du *tepidarium*, ce qui a tout de suite enthousiasmé M. Gianadda. C'est ainsi que, pendant près d'une trentaine d'années, le public a été intrigué par la présence d'un espace engazonné insolite dans l'angle nord du parking. Périodiquement



◀ Fig. 13 — Martigny. *Thermes du sud-ouest*. Le secteur fouillé en 1974 sous l'actuelle rue du Forum, vu du sud. Au premier plan, la grande salle de chauffe avec ses *praefurnia*. Au centre de la photographie, deux salles chauffées (*tepidaria*). Ces vestiges ont été réenfouis.

▼ Fig. 14 — Martigny. *Thermes du sud-ouest*. Le bassin du *tepidarium* et le texte de César dans le pavillon inauguré le 11 octobre 2011. (© Archéologie cantonale, Martigny, photos François Wiblé).



était évoquée une hypothétique mise en valeur du bassin sous un abri protecteur; pendant longtemps, les conditions n'étaient pas réunies.

L'occasion s'est enfin offerte lorsque les services communaux ont fait part à Léonard Gianadda de la volonté de l'Administration communale de réaménager en 2011 la rue du Forum qui dessert la Fondation. Ce dernier a tout de suite demandé d'intégrer la mise en valeur du bassin du *tepidarium* dans le projet et en a trouvé le financement. Les fouilles ont débuté en 2010 et ont porté non pas sur ce dernier, mais sur son entourage immédiat. Il convenait en effet, dans un premier temps, de construire une sorte de caisson en béton étanche tout autour, pour éviter les apports d'humidité extérieurs. Le dégagement du secteur méridional du *tepidarium* proprement dit a montré que cette salle avait conservé une bonne partie de son dallage original et qu'un petit bassin, effondré, mais en relativement bon état, occupait son angle sud. On ne pouvait pas sacrifier ces intéressantes structures; décision fut donc prise de les intégrer au projet.

Ce n'est qu'après édification du pavillon, conçu par l'architecte John Chabbey, que l'on a enfin dégagé entièrement le bassin annexe du *tepidarium*, actuellement montré à l'air libre, mais à l'abri des intempéries et de l'humidité (fig. 14). Contre le mur du fond, on peut lire le texte de Jules César relatant la bataille d'Octodure qui, en 57 avant J.-C., opposa les Vénètes, habitants de la région, à la douzième légion romaine. Le bassin est flanqué des bustes des deux «pères fondateurs» de l'histoire de Martigny, Jules César et l'empereur Claude (41-54 après J.-C.), qui créa la ville neuve de *Forum Claudii Vallensium*²⁶. Sur une balustrade sont fixés des panneaux explicatifs en français, italien, allemand et anglais ainsi que des traductions du texte de César.

Le pavillon s'étend jusqu'à la rue proprement dite; dans le prolongement du trottoir, les vestiges du secteur méridional du *tepidarium* sont visibles sous d'épaisses dalles de verre munies de pastilles antidérapantes. Sur le corps de la rue actuelle, l'emplacement des murs principaux des thermes mis au jour en 1974 est indiqué par des

26. Il s'agit de répliques en bronze, d'une part, du buste en marbre trouvé en 2007 dans le lit du Rhône à Arles et attribué à César par son inventeur et, d'autre part, de la tête d'une statue en marbre de l'empereur Claude découverte au début du xx^e s. dans le théâtre de Vaison-la-Romaine, ville jumelée à Martigny.

bandes de pavés de couleur anthracite, en particulier dans le prolongement de ceux qui ont été mis en valeur, ce qui permet de visualiser partiellement l'extension de l'édifice, dont le secteur dégagé ne constitue qu'une portion.

Cette réalisation, présentée pour la première fois au public lors du Colloque sur la valorisation du patrimoine archéologique, a été inaugurée officiellement le 11 octobre 2011. Entre la Fondation Pierre Gianadda et le pavillon, l'architecte John Chabbey a conçu un plan d'eau à paliers successifs reliant les deux bâtiments, qui se termine par un rideau d'eau coulant contre un vitrage encastré dans la façade du *tepidarium*, évoquant le rôle essentiel de l'eau dans la vie quotidienne des habitants de la ville ancienne.

De par sa position centrale par rapport aux autres vestiges gallo-romains conservés à Martigny, en bordure d'un vaste parking et à proximité immédiate du musée archéologique, le pavillon du *tepidarium* est désormais le point de rencontre et d'informations incontournable pour tous ceux qui s'intéressent au lointain passé de l'antique capitale du Valais.

Thermes du sud-ouest: le secteur nord-ouest du complexe monumental (parcelle n° 14'548)

En 1991, des sondages pratiqués au nord-ouest de la partie fouillée des thermes en 1974 ont montré que ces derniers, ainsi que leurs annexes, s'étendaient de ce côté de la rue sur une surface d'au moins 2'000 m². Ils ont permis de préciser la largeur du corps de bâtiment et de repérer quelques murs de clôture, délimitant un enclos de forme irrégulière, contre lesquels des dépendances semblent avoir été édifiées. Vu l'état des maçonneries repérées, il importait de les conserver et de les protéger: on ne pouvait donc pas accepter la construction du garage souterrain prévu à cet emplacement.

Les négociations menées avec le propriétaire du terrain, Léonard Gianadda, toujours acquis à la cause de l'archéologie, ont abouti, le 29 janvier 1993, à la convention suivante: l'Administration communale de Martigny acquiert ces 2'000 m² de terrain²⁷ dont M. Gianadda garde la densité (surface de plancher constructible, proportionnelle à celle du terrain). Le coût total de l'opération est réparti entre la Confédération, la Commune de Martigny et l'État du Valais²⁸. La convention stipule en outre les conditions de l'éventuelle fouille et mise en valeur du terrain ainsi protégé (procédure, niveau futur d'une éventuelle protection des vestiges, jouissance du terrain, etc.). La préservation de ces thermes monumentaux est donc assurée.

En complément de la mise en valeur du *tepidarium*, il est prévu de mettre en évidence, sur le terrain acquis en 1993 par la Commune de Martigny, le reste du plan du corps central des thermes, selon un système qui sera adopté en fonction du résultat de sondages complémentaires (simple marquage au sol comme sur le corps de la rue, pose d'éléments préfabriqués plus volumineux, remontage de murs «à l'ancienne» – cette dernière solution n'ayant de loin pas notre faveur –, ou autre).

Via per Alpes Poeninas – voie dallée (parcelle n° 13'540; propriété communale) (fig. 15)

En avril 1995, à l'occasion de l'aménagement d'un passage sous la voie du chemin de fer Martigny–Orsières (aujourd'hui «Saint-Bernard Express»), reliant le parking de la Fondation Pierre Gianadda au site de l'amphithéâtre, fut découvert le seul tronçon de route dallée d'époque romaine connu en Suisse. Il s'agit de celle qui, par le col du Grand Saint-Bernard, reliait très directement l'Italie aux pays rhénans par le Plateau suisse: au pied du Mont-Chemin, après avoir longé le portique

27. En 1995, la Commune a unilatéralement échangé quelque 234 m² de ce terrain, à proximité immédiate des immeubles «Résidence La Romaine», contre deux bandes d'une surface totale de 338 m² (parcelle n° 15'105), située au carrefour de la rue du Pré-Borvey et de la rue du Forum, qui n'offrent aucun intérêt archéologique (mutation n° 4937). Le 29 novembre 1996, a été enregistrée au registre foncier une servitude de restriction de jouissance en faveur des trois instances publiques..

28. Confédération: 35 %; État du Valais: 32,5 % et Commune de Martigny: 32,5 %. Pour plus de précisions, voir Wiblé, *Vallesia* 1994, p. 290, note 34.



Fig. 15 — Martigny. Tronçon de la voie dallée, en provenance du col du Grand Saint-Bernard à son entrée dans la ville romaine, non loin de l'amphithéâtre. À gauche, l'angle est d'un grand complexe architectural, probablement un grand enclos sacré. Vue prise du sud (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

monumental double du téménos, cette voie pénétrait dans la ville. Une fouille en extension a permis de la suivre sur près de 80 m et de repérer l'angle oriental d'un grand enclos (sacré?) contigu au téménos et de même orientation. Le corps bombé de la voie, large de 4 m au maximum, est composé de dalles de calcaire d'un côté (au nord-ouest) et de gneiss de l'autre (au sud-est) reposant sur d'importantes couches successives de gravier, bordées par des dalles disposées verticalement. Ces vestiges ont été consolidés, restaurés et intégrés au parcours archéologique en 1996, selon les principes adoptés à la Promenade archéologique.

L'amphithéâtre

(parcelle n° 10700; propriété de la Confédération helvétique) (fig. 16)

En 1978, une tranchée bien implantée dans le petit axe du monument en révéla les grandes lignes du plan. Les travaux de fouilles et de dégagement (l'arène était enfouie sous six mètres de limon) s'étagèrent sur plusieurs années. L'architecte martignerain Jean-Paul Darbellay en projeta, planifia et dirigea les travaux de consolidation, de restauration partielle, de mise en valeur et d'aménagement pour en faire non seulement un monument attractif du point de vue archéologique, mais également un nouveau lieu de spectacles. Peu après, les travaux de fouilles, les murs de l'édifice, parfois en très mauvais état, furent consolidés et restaurés, voire reconstruits «à l'antique», jusqu'à des hauteurs n'excédant jamais les niveaux indubitablement attestés par l'analyse archéologique. Ainsi, le *balteus* (parapet) surmontant le mur du podium (bordant l'arène), n'a pas été remonté, bien que l'on ait retrouvé certains éléments de son couronnement en schiste (couvertine). Les voûtes des *carceres* et celle du couloir menant au *pulvinar* ont pu être reconstituées, avec des voiles de béton ou des claveaux en tuf, car il en restait assez d'éléments originaux.



Fig. 16 — Martigny. Amphithéâtre. Démonstration de l'Ermine Street Guard dans le monument restauré en 1991 (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

Plusieurs murs ont été doublés du côté de la *cavea* par des murs en béton, avec semelle en L, qui contiennent la poussée du talus à la place des structures anciennes. Cette restauration «maximaliste», qui découle de la volonté d'y organiser des spectacles, a bien évidemment eu pour conséquence d'estomper l'aspect de ruine «romantique» qu'avait le monument avant notre intervention et qu'il aurait peut-être partiellement conservé si l'on avait uniquement consolidé et non pas remonté de grands pans de maçonneries.

Les travaux de restauration et de mise en valeur du monument antique dont l'État du Valais a été le maître d'œuvre jusqu'en 1988 (dès 1989, c'est la Commune de Martigny qui a assumé cette tâche) ont été financés par la Confédération (50%), la Fondation Pro Octoduro (15% jusqu'en 1985), la Commune de Martigny (15%) et l'État du Valais (20%, respectivement 35% depuis 1986).

La Commune de Martigny a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du site en vue de manifestations diverses (responsable: Mme Monique Conforti) et en a assumé le 85% du coût, le reste étant pris en charge par l'État du Valais.

Une servitude de superficie d'une durée de 30 ans a été constituée le 9 avril 1991, en faveur de la Commune de Martigny, qui comporte le droit d'usage exclusif du monument et de ses abords. Elle a été enregistrée au registre foncier le 15 avril 1991.

Un règlement d'utilisation en fait partie. La Commune a l'obligation de maintenir le site en parfait état et assume toutes les responsabilités pour les dommages de toute nature qui pourraient y être occasionnés.

Une semaine après sa première ouverture à la population martigneraise, l'amphithéâtre restauré fut inauguré solennellement le 15 juin 1991 dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération; cette manifestation fut suivie de la première représentation officielle du *Nicolas de Flue* d'Arthur Honegger et Denis de Rougemont. Depuis lors, chaque année, en plus de joutes sportives et de manifestations culturelles, l'amphithéâtre accueille, vers le début du mois d'octobre, le «combat de reines du Comptoir», au cours duquel s'affrontent les vaches «reines» des troupeaux valaisans et qui a toujours un énorme succès.

Aqueduc (hors plan archéologique) (fig. 17)

L'aqueduc (ou l'un des aqueducs) qui alimentait en eau la ville de *Forum Claudii Vallensium*, connu depuis le milieu du XIX^e s., a fait l'objet d'un repérage et d'un dégagement partiel entre 1995 et 1997, ainsi que de la mise en valeur d'un petit tronçon avec petite chute, visible depuis 1997 au pied du Mont-Chemin, le long du Parcours Vita, à env. 2,9 km au sud-ouest du forum.

DANS LE SECTEUR SEPTENTRIONAL DE LA VILLE ANTIQUE

Premiers sanctuaires chrétiens sous l'église paroissiale (parcelle n° 146; propriété de la paroisse catholique) (fig. 18)

Entre 1990 et 1993, des fouilles archéologiques entreprises à l'occasion de la restauration de l'église paroissiale de Martigny, ont montré que les origines de cet édifice remontent à l'aménagement, vers le milieu du IV^e s. de notre ère, d'une première chapelle chrétienne dans un complexe extra-muros, vraisemblablement une *villa suburbana*, dont les plus anciennes structures datent de la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C. et dont l'orientation générale diffère de celle du tissu urbain d'époque romaine. Le propriétaire des lieux, un adepte de la nouvelle foi, assurément, a sans doute fait don à la communauté chrétienne naissante de plusieurs locaux situés dans l'angle sud de la grande propriété. Deux d'entre eux, pourvus d'un sol en mortier, ont vraisemblablement été réunis à cette occasion pour former une salle

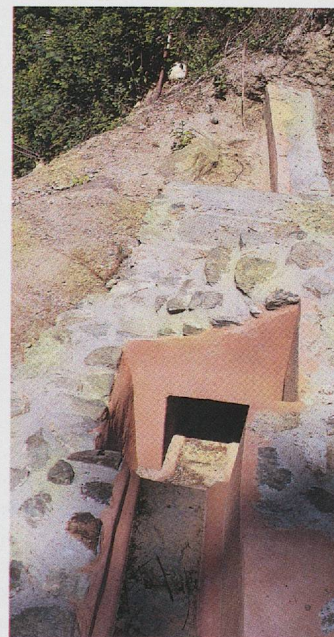
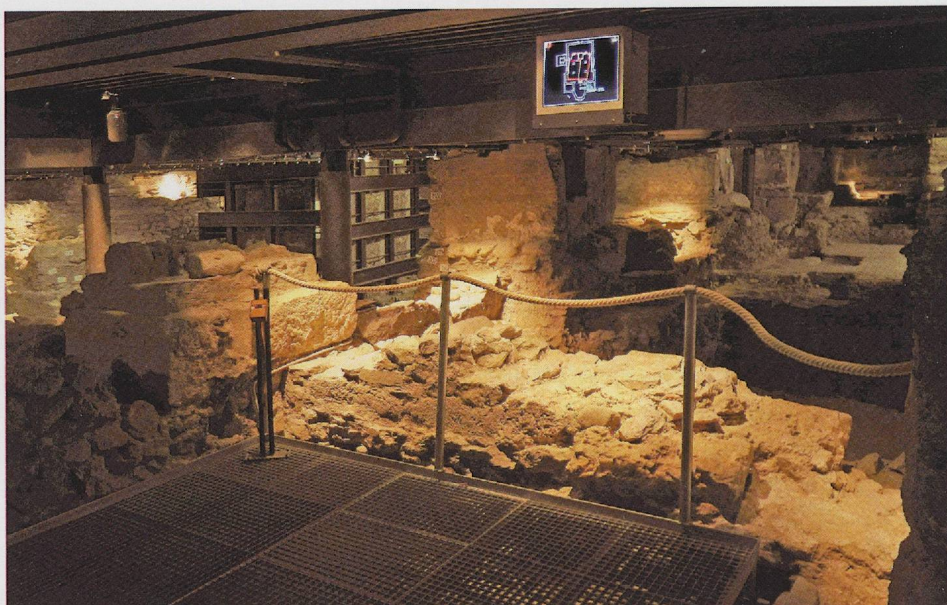


Fig. 17 — Martigny. Au pied du Mont-Chemin, l'aqueduc à l'emplacement où était aménagée une petite chute (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).

Fig. 18 — Martigny. Le caveau archéologique aménagé dans le sous-sol de l'église paroissiale (© Archéologie cantonale, Martigny, photo François Wiblé).



d'environ 9,30 x 3,80 m; par l'adjonction, du côté oriental, d'une abside en forme d'arc de cercle outrepassé, ils constituent cette première chapelle. Au cours de la seconde moitié du IV^e s., la nef du sanctuaire fut élargie et l'on aménagea dans une des salles situées au sud de l'abside un baptistère de forme approximativement trapézoïdale, de modestes dimensions. À l'ouest, la façade est flanquée d'une sorte de narthex assurant la liaison entre les différentes composantes de ce complexe que l'on peut qualifier de premier groupe épiscopal du Valais. Dans le courant du V^e s., ou peut-être dans la première moitié du VI^e, cet ensemble fit place à une église double. On construisit d'abord l'église nord, d'environ 19,50 x 7,80 m, pourvue d'une abside semi-circulaire surélevée, au-dessus de la précédente, dans un chevet quadrangulaire, tout en maintenant le baptistère en fonction. Dans une seconde phase, ce dernier fut désaffecté et remplacé par le chœur de l'église sud, approximativement carré. Le baptistère fut déplacé à un emplacement non reconnu. L'église double fut l'objet de nombreux agrandissements et transformations, même après avoir perdu son statut de cathédrale, après le déplacement à Sion, entre 549 et 585, du siège épiscopal.

Après l'achèvement de travaux archéologiques, on conserva les vestiges sous une dalle protectrice coulée sur un coffrage «perdu» en tôle profilée peinte de couleur bleu nuit, qui constitue le plafond du caveau archéologique²⁹. Dans cet espace, on ne peut pas circuler librement du fait de sa faible hauteur³⁰. Pour rendre accessibles au public ces précieux témoins du début du christianisme valaisan, un projet de mise en valeur fut élaboré et réalisé grâce à l'appui de la Fondation Pro Octoduro et surtout de la Loterie Romande. On accède au caveau par un escalier extérieur installé là lors de l'aménagement d'un premier chauffage au charbon de l'église. Après avoir traversé un petit vestibule, on pénètre dans l'espace archéologique, à un endroit où il est possible de se tenir debout. On y a aménagé une petite estrade en caillebotis sur laquelle les visiteurs se tiennent. De là, ils peuvent suivre un commentaire enregistré (en français, en allemand, en italien ou en anglais), illustré de documents apparaissant sur un écran (montrant notamment les différents aménagements qui ne sont pas visibles depuis l'estrade, ainsi que des plans des étapes de construction); en relation avec le texte, les structures des différentes périodes sont éclairées à tout de rôle. La première présentation audiovisuelle du site eut lieu le 13 octobre 1998 en présence de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss et de Mgr Norbert Brunner, évêque de Sion.

29. Cette technique offre de nombreux avantages: sa construction ne nécessite que peu de points d'appui sur les ruines et l'étanchéité de la tôle évite leur «inondation» par le lait de ciment et d'eau de rinçage lors du coulage de la dalle. De plus, ce plafond, très esthétique, possède tout de suite son aspect définitif.

30. Les vestiges étaient en effet enfouis peu profondément dans le sous-sol; par ailleurs, on ne pouvait pas surélever le sol de l'église actuelle.

DES CHOIX PARFOIS DIFFICILES

La décision de maintenir visible des vestiges, avec les contraintes multiples, notamment financières, que cela entraîne, a été motivée non seulement par leur état de conservation et leur intérêt intrinsèque, mais également en considération de leur situation topographique. À côté des sites excentrés de l'église paroissiale et de l'aqueduc, nous avons donc privilégié trois secteurs:

- Le centre de la ville romaine, autour du forum qui, à long terme, sera mis en valeur: Promenade archéologique avec les *thermes du forum*, la cave, la *rue de la Basilique*, la *domus Minerva*, etc. et, de l'autre côté de la rue du Forum, la *domus du Génie domestique*;
- Le secteur méridional de la ville antique: téménos/relais routier avec l'*area sacra* de la Fondation Pierre Gianadda, *mithraeum* et *tepidarium* des *thermes du sud-ouest*;
- Le secteur de l'amphithéâtre (avec la voie romaine), relié au précédent par un passage piéton aménagé sous la voie du Saint-Bernard Express.

Ainsi, pour éviter la multiplicité et une trop grande dispersion des sites, certains vestiges qui ne manquaient pas d'intérêt, en particulier des installations d'hypocauste et de bains privés, n'ont pas été préservés, même si leur état de conservation était un peu meilleur que d'autres que l'on a mis en valeur, notamment dans le cadre de la Promenade archéologique.

VISITES ARCHÉOLOGIQUES

Du fait de l'éloignement des sites et du nombre relativement limité des visiteurs, il ne serait pas envisageable, du point de vue financier, d'engager des surveillants permanents. Quant à laisser l'accès libre aux secteurs les plus intéressants, de les placer «sous la sauvegarde du public», il ne saurait en être question du fait des déprédations répétées et des actes de vandalisme et d'incivilités dont la fréquence ne cesse d'augmenter ces dernières années³¹.

L'accès au *tepidarium*, point de départ de tout circuit archéologique, à l'amphithéâtre, par la voie dallée, à la *domus du Génie domestique*, ainsi qu'aux espaces non couverts de la Promenade archéologique, est libre. Ce n'est pas le cas du *mithraeum*, du *caldarium* des *thermes du forum*, de la cave romaine, de la *domus Minerva* et du sous-sol de l'église paroissiale, qui ne sont accessibles qu'à l'occasion de visites guidées organisées en collaboration avec l'Office de tourisme de Martigny (parfois conjointement avec la Fondation Pierre Gianadda³²) ou directement par l'archéologie cantonale, mais seulement pour des groupes particuliers — spécialistes, voyages d'étude, sociétés savantes ou à but culturel. Le billet d'entrée à la Fondation Pierre Gianadda, donne accès non seulement au Musée gallo-romain, complément indispensable à la visite des sites mentionnés ci-dessus, mais également aux vestiges antiques conservés dans son enceinte.

BIBLIOGRAPHIE D'ORIENTATION

Sur la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium*, on consultera l'ouvrage suivant, richement illustré:

WIBLÉ François, *Martigny-la-Romaine*, Martigny, Fondation Pierre Gianadda, 2008, avec bibliographie raisonnée.

Les travaux de restauration et de mise en valeur des vestiges n'ont pas fait l'objet de publications spécifiques. Ils sont souvent mentionnés dans nos chroniques annuelles des fouilles de Martigny parues dans les *Annales valaisannes* 1975 à 1987 (fouilles de 1974 à 1986) et dans la revue *Vallesia* dès 1988 (fouilles de 1987 et suivantes).

31. Voir ci-dessus, notamment note 11.

32. Actuellement, en été, du vendredi au dimanche entre le 15 juillet et le 15 août, ces visites sont gratuites pour les possesseurs d'un billet d'entrée à la Fondation.

Certains monuments ont fait l'objet de contributions plus détaillées:

- LEVEAU Philippe et WIBLÉ François, «La station routière et le "téménos" de Martigny», in: *La statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'Empire romain*, éd. Jérôme France et Jocelyne Nelis-Clément, éditions Ausonius (à paraître, Paris 2012).
- WIBLÉ François, *L'amphithéâtre romain de Martigny* (avec des contributions d'Antoine Lugon et de Claude Olive), Martigny 1991, 83 pp.
- WIBLÉ François, «Le mithraeum de *Forum Claudii Vallensium* / Martigny (Valais)», *Archéologie suisse* 18, 1995-1, pp. 2-15.
- WIBLÉ François, «Une cave romaine à Martigny», in: Franz E. Koenig - Serge Rebetz (éd.), *Arculiana, Recueil d'hommages offerts à Hans Bögli*, Avenches 1995, pp. 333-344.
- WIBLÉ François, «La gestion de l'eau dans la ville de *Forum Claudii Vallensium* / Martigny (Valais, Suisse)», in: Nicolas Mathieu, Bernard Rémy et Philippe Leveau (dir.), *L'eau dans les Alpes occidentales à l'époque romaine*, Cahier du CRHIPA n° 19, Grenoble 2011, pp. 213-237 (Actes du colloque de Grenoble, Musée dauphinois, 14-16 octobre 2010).
- WIBLÉ François, «Le forum de Martigny / *Forum Claudii Vallensium* (Valais / Suisse)», in: Alain Bouet (dir.), *Le forum en Gaule et dans les régions voisines*, à paraître en 2012 dans la collection Mémoires des éditions Ausonius (Paris).
- WIBLÉ François, *Le tepidarium et les thermes du sud-ouest de Forum Claudii Vallensium*, Martigny, Fondation Pierre Gianadda (à paraître).